

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 20 Janvier 2020**

**Membres en exercice :** 36

**Membres ayant pris part à la délibération (24) :** Alain BOUSQUET, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre RIU, Michel POUDADE, Pierre BATAILLE, Antoine TAHOCS, Jean Louis LACUBE, Jean Louis SARDA, Martine PIERA, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Jacky COLL, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis BRUNET, Michel GARCIA, Françoise MARTIN, Jean Louis DEMELIN, François DELCASSO, Michel SANTANACH, Jean pierre JULIEN, Stephanie PRUDENTOS, Carole BRETON (procuration à Jean Louis Demelin), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille)

**Date de convocation :** 13 janvier 2020

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet : DM n° 5 – Intérêts nouveaux emprunts**

Le Lundi 20 janvier 2020, à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à Eyne, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle qu'après la saisie des inscriptions budgétaires, de nouveaux emprunts ont été contractés sur le Budget Principal et saisis manuellement.

Il n'y a pas eu de dissociation de la ligne « intérêts » et de la ligne « capital », sur cette dernière a été comptabilisée la somme complète.

Ce qui génère sur le Logiciel de comptabilité un dépassement de 1 236.95 € sur le compte : 66111 – Intérêts.

Le Président informe qu'il y a lieu de régulariser ce dépassement.

Le Président propose d'augmenter les crédits du compte 66111 – Intérêts, par la diminution des crédits sur le compte 60611 – Eau et assainissement de 1 236.95 €

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE**

- La proposition du Président

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 20 janvier 2020

Jean Louis DEMELIN  
Président



*Demelin*

Envoyé le 22-01-2020 à la Préfecture  
Accusé de réception le 22-01-2020  
**NOTIFICATION FAST**